

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D522025

Nombre de membres en

Exercice :	27
Présents :	22
Votants :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

Date de la convocation :  
17/10/2025

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 17 juillet 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 juillet 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine, M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno  
– Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –  
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD  
Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M.  
VERNOUX Bertrand, NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,  
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,  
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David,

Absent excusé : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **ACQUISITION D'UNE PARCELLE – AU CREUX**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du parking du Creux, la commune avait engagé des négociations avec un propriétaire riverain pour acquérir une parcelle.

Cette cession à l'euro symbolique concernait la parcelle cadastrée AB n°71 d'une contenance de 78 ca.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la cession de la parcelle AB n°71 d'une contenance de 78ca appartenant à la SCI SG2L, située au 1127, route du Creux à REPLONGES au profit de notre collectivité,
- INDIQUE que les frais seront à la charge de notre commune,
- DESIGNÉ Maître Florent PEIGNE, Notaires à MÂCON, pour dresser l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette vente.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 21 juillet 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001210103206-20250717-D522025-DE  
Date de réception préfecture : 22/07/2025